

FC 06249

(12/10/2026)

DECISION MUNICIPALE N° 07
Portant attribution de marche dans la Commune de Kalfou.

AO N° 002

- Le Maire de la Commune de Kalfou.
- Vu La constitution
- Vu La Loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales
- Vu Le Décret N° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats des communes et établissements communaux, modifié et complété par le Décret N° 90/1464 du 15 septembre 1990
- Vu Le Décret N° 93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la commune Rurale de Kalfou
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marches publics
- Vu Le Décret N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques
- Vu La Loi n° 2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination des Préfets dont Monsieur GAI BAKARI Administrateur civil principal au poste de Prefet du département du Mayo-Danay
- Vu Le décret N° 000361/AMIN/DI-VEL du 17 Mars 2025 constatant l'élection du Maire et des adjoints
- Maisons de la séance du 09 Février 2026 dans la Commune de Kalfou, Département du Mayo-Danay Région de l'Extrême-Nord
- Vu Le budget communal de l'exercice 2026
- Sur proposition de la commission interne de passation des marchés
- Considérant les nécessités de service

DECIDE :

Article 1^{er} Est adjudicataire du marché ci-après l'établissement suivant

Reference du projet	Financement	Adjudicataire	Montant	Delai
Avis d'appel d'offres national ouvert n° 02/2026/AOND/C.KALFOU/CIPMT-BEC du 04/02/2026 en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un logement d'habitation pour enseignants à l'EP de KESSEWO dans l'Arrondissement de Kalfou Département du Mayo-Danay Région de l'Extrême-Nord	BIP MINEOUB 2026	ETS DATOUDI BP YAGGUA TEL 694 86 42 90	19 999 996 FCFA TTC	03 mois

Article 2 Le Directeur de l'établissement suscité est instantanément invité à prendre contact avec le Maire d'urgence pour la suite de procédure

Article 3 La présente Décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

Ampliations :

PRÉFET MAYO-DANAY
MAIRIE
DIRECTION
DÉPARTEMENT
ARABE
PARCOURS
Intéressé
Chargé/Archives

Kalfou, le 19 Mars 2026
Le Maire,
Autorité Contractante
GOGOBELE JEAN EMMANUEL



COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION

N° 04 /CA/C-KFU/2026.

Le Maire de la Commune de Kalfou, Autorité contractante communique :

L'Etablissement ci-après, suite à la passation des marchés par la commission interne, est déclaré attributaire de Marché suivant :

Référence du projet	Financement	Adjudicataire	Montant	Délai
Avis d'appel d'offres national ouvert n°02/2026/AONO/C.KALFOU/CIPM/T-BEC du 04/02/2026 en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un logement d'astreinte pour enseignants à l'EP de KESSEWO dans l'Arrondissement de Kalfou, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.	BIP MINEDUB 2026	ETS DATOUDI, BP YAGOUA, TEL : 694 88 42 90	19 999 996 FCFA TTC	03 mois

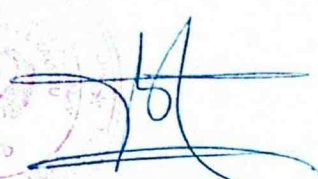
Le Directeur de l'Entreprise ci-dessus désignée est prié de prendre attache avec le Secrétaire Général de la Commune de Kalfou pour les modalités pratiques d'élaboration de la Lettre-commande y afférente.

Ampliations :

-PREFET/MD/YGA
-DDMAP/MD
-DDTP/MD
-DDEPAT/MD
-ARMP
-Pd/CIPM
-Intéressé
-Chrono/Archives

Kalfou, le 19 MARS 2026

Le Maire,
Autorité Contractante


GOGOBELE JEAN EMMANUEL